

MAIRIE DE MENIL SUR BELVITTE

88700 MENIL SUR BELVITTE

03/29/65/37/24

Compte -Rendu du 01 avril 2015

Le Conseil Municipal de la commune de MENIL SUR BELVITTE s'est réuni le 01 avril 2015 à 20H00 en séance ordinaire sous la présidence de Mr Joël BLARY, Maire de la Commune.

Étaient présents : Messieurs BLARY Joël, PARVE Emmanuel, BONTEMPS Joël, BOUJU Sébastien, VINOT Thierry, TISSERANT Bernard, RENARD Michel, HAITE Arnaud, Mme DUCHEMANN Emmanuelle,

Absents et excusés : M. BONTEMPS Dominique, Melle ULRICH Jasmine

1°) Budget bois :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 08 voix pour, 00 contre, 00 abstention, vote :

- . L'approbation du compte de gestion
- . L'affectation du résultat
- . Le compte administratif 2014

2°) Budget commune :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 08 voix pour, 00 contre, 00 abstention, vote :

- . L'approbation du compte de gestion
- . L'affectation du résultat
- . Le compte administratif 2014

3°) Vote des différentes subventions :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe comme suit le montant de la participation communale aux différentes Associations :

- La Gym de la Belvitte	50.00 euros
- A.D.A.P.E.I.	40.00 euros
- A.D.M.R.	40.00 euros
- Club Aquatique Rambuvetais	45.00 euros
- Associations des Familles	45.00 euros
- Association des Myopathes	40.00 euros
- Association Sportive Collège Rambervillers	45.00 euros
- Ligue contre le cancer	30.00 euros
- Souvenir Français	20.00 euros
- Cyclo de Rambervillers	40.00 euros
- Association Jeunes Sapeurs Pompiers	40.00 euros

Subventions supplémentaires accordées :

- Handball Rambervillers	50.00 euros
- Judo Club de Rambervillers	20.00 euros

- Coopératives scolaires d'Anglemont et Ménil sur Belvitte par élèves de Ménil sur Belvitte 20.00 euros
- Ruche, vacances, colonie, voyage scolaire par an par enfant de moins de 18 ans 50.00 euros
(le montant du remboursement ne pourra pas dépasser le montant payé par la famille).
- Prise en charge des vignettes de bus 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestres à chaque collégien

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Joël BLARY
Maire


